

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue au centre communautaire situé au 405-C, montée Lussier, le 5 mars 2024 à 20 h, à laquelle étaient présents :

Les conseillères et les conseillers : Sébastien Tremblay, conseiller no 1
Philippe Brunet, conseiller no 2
Alain Dumouchel, conseiller no 3
Geneviève Séguin, conseillère no 4
Jean Michel Dupuis, conseiller no 5
Pierrette Raymond, conseillère no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Alexandre Bastien, maire.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Madame Édith Létourneau, directrice générale greffière-trésorière est également présente à titre de secrétaire.

SUBVENTION AUX PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES ET COUCHES LAVABLES
Résolution no. 24-03-060

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager les gestes écoresponsables de ses citoyens et citoyennes qui limitent la quantité de déchets dans les sites d'enfouissement et limitent nos empreintes écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a déjà un programme d'aide financière à l'achat de couches lavables qu'elle souhaite maintenir et bonifier ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat initial de produits d'hygiène féminine lavables peut être important ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les personnes à faire un choix écologique quant à l'utilisation de produits d'hygiène féminine ;

IL EST PROPOSÉ DE MAINTENIR le programme de subvention du coût de l'achat de 20 couches lavables faites au Québec et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ pour tous parents, résidents de Saint-Édouard, d'un enfant de 6 mois et moins ou qui attendent un bébé et présentant une preuve d'achat de couches lavables ;

QU'une seule demande de couches lavables par enfant pourra être considérée par le conseil municipal ;

D'AJOUTER au programme existant la subvention du coût d'achat des produits d'hygiène féminine réutilisables tels que les coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables, protège-dessous lavables, les sous-vêtements hygiéniques lavables ainsi que les pochettes de transport pour ces types de produits achetés dans un commerce québécois et ce, jusqu'à concurrence de 50 % du montant total d'achat pour un maximum de subvention de 100 \$, par demanderesse de 9 ans et plus, résidente de Saint-Édouard, présentant une preuve d'achat de ces produits.

QU'une seule demande de produits d'hygiène féminine par citoyenne pourra être considérée par le conseil municipal.

QU'un montant maximal de 2 100 \$ soit disponible annuellement pour le total des demandes reçues, **QUE** les demandes soient traitées par ordre de date de réception. Les demandes pour les produits d'hygiène féminine seront acceptées pour les achats effectués à partir du 1^{er} mars 2024, **QUE** pour profiter de ces aides financières, le demandeur ne doit avoir aucune dette envers la Municipalité présente ou passée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETÉ	

Copie conforme

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière